



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/508
4 décembre 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

423ème séance plénière

PC Journal No 423, point 2 de l'ordre du jour

DECISION No 508
PRESENTATION AU CONSEIL MINISTERIEL
D'UN PROJET DE DECISION SUR LES NOUVEAUX LOCAUX
DU SECRETARIAT DE L'OSCE ET DU REPRESENTANT
POUR LA LIBERTE DES MEDIAS

Le Conseil permanent,

Décide de demander à son Président de transmettre au Président du Conseil ministériel le projet de décision sur les nouveaux locaux du Secrétariat de l'OSCE et du Représentant pour la liberté des médias ;

Recommande au Conseil ministériel d'adopter la décision susmentionnée.